



Récupéré le cnf de mon père mort il y a 75 ans

Par **toniomada**, le **01/12/2015** à **15:57**

Bonjour,rrnrJe suis née d'un Père Français, née en France de parents Français et d'une Mère Malgache. Je suis donc naturellement Franco-Malgache. Ceci dit, j'ai toujours vécu à Madagascar et j'ai d'ailleurs fait toute ma carrière dans un lycée français. Récemment, pour le visa de ma fille qui risque de venir étudier en France, j'ai souhaité prévoir la chose et me suis rendu auprès du consulat Français de tana pour faire une demande de CNF. J'étais bien entendu accompagnée de nombre de documents prouvant ma nationalité :rrnrCopie intégrale de l'acte de naissance de mon papa ;rnLivret de Famille Français prouvant bien les filiations jusqu'à moi ;rnMa copie intégrale de mon acte de naissance ;rnCopie de l'acte de mariage de mes parents et de même de divorce !rrnrA ma grande surprise, ma demande de cnf fut refusée. Il me demandait le cnf de mon père pour l'avoir. En sus et ce pourquoi je m'avance vers vous auj, ils n'ont malheureusement pas été capable de me fournir la procédure pour le récupérer... A noter que mon père est mort il y a plus de 75 ans...rrnr**Dès lors, pourriez-vous m'indiquer les démarches à suivre pour récupérer ou générer le CNF de son père mort il y a plus de 75 ans ?** rrnrD'avance, merci pour l'attention que vous aurez porté à ce post ^^

Par **morobar**, le **01/12/2015** à **18:43**

Bonjour,rnJe ne sais vous répondre, mais si votre père est décédé depuis 75ans, cela signifie que vous êtes vous même plus âgée que cela, et votre fille paraît bien âgée pour entrer en université.rnIl faudrait peut-être reprendre l'exposé et préciser si c'est la nationalité du grand-père qui est en cause ou celle du père.

Par **alterego**, le **01/12/2015** à **21:35**

Bonsoir, rnrnVous êtes né à Madagascar de père malgache, vous y résidez et êtes de nationalité malgache, votre démarche est moins simple que vous ne le pensez. rnrn**Article 30 du Code Civil, al. 1, [fluo]la charge de la preuve en matière de nationalité vous incombe[/fluo], raison pour laquelle il vous est demandé de produire le Certificat de Nationalité Française de votre père.**rnrnEntre l'indépendance et aujourd'hui plus d'un demi siècle s'est écoulé.rnrnVotre alinéa en gras m'a aussi interpellé.rnrnCordialement